



Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

## **Avis d'ouverture d'une enquête publique**

**préalable aux autorisations environnementales des ZAC « Atalante Via Silva » et « Les Pierrins »  
sur les communes de Cesson-Sévigné et Rennes**

Par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine, **une enquête publique unique est ouverte sur le territoire des communes de Cesson-Sévigné et Rennes du lundi 27 août 2018 (9h00) au mercredi 26 septembre 2018 (17h15) sur les projets présentés par la SPLA VIA SILVA d'aménagement de deux ZAC « Atalante Via Silva » et « Les Pierrins » sur les territoires des communes de Cesson-Sévigné et Rennes.**

L'autorisation environnementale de la ZAC « Atalante Via Silva » est demandée au titre de la Loi sur l'eau et des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés. L'autorisation environnementale de la ZAC « Les Pierrins » est demandée au titre de la Loi sur l'eau, des dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés et des autorisations de défrichement.

**Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment les résumés non techniques des deux projets, l'étude d'impacts commune et l'avis de l'autorité environnementale sera consultable gratuitement :**

- au siège de l'enquête fixé à la mairie annexe de Cesson-Sévigné, place de la Chalotais, aux horaires d'ouverture habituels suivants : lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h15, mardi : de 13h00 à 17h15, mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h15, jeudi de 8h30 à 12h00, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.  
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquete-publique-environnementale>

Un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la SPLA VIA SILVA 1, rue Geneviève de Gaulle Anthoz - 35200 Rennes – Tél. : 02.99.35.67.00. (Mme Lucas, responsable d'opérations, et Mme Picard, assistante d'opérations).

**Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :**

- sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie annexe de Cesson-Sévigné ;  
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Cesson-Sévigné, 1 esplanade de l'Hôtel de Ville - CS 91707 - 35517 Cesson-Sévigné ;  
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.zac.viasilva@gmail.com](mailto:enquete.zac.viasilva@gmail.com).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Monsieur Yves MONNIER, chargé de direction associatif à la retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur.**

**Il tiendra cinq permanences en mairie annexe de Cesson-Sévigné aux jours et heures suivants afin de recevoir en personne le public :** lundi 27 août 2018 de 9h00 à 12h00, mercredi 5 septembre 2018 de 14h00 à 17h00, mardi 11 septembre 2018 de 14h00 à 17h00, vendredi 21 septembre 2018 de 13h à 16h00, mercredi 26 septembre 2018 de 14h00 à 17h15.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi qu'en mairies de Cesson-Sévigné et Rennes, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral fixant les prescriptions nécessaires.